PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

LABRY

Périmètre délimité des abords des monuments historiques

Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est – UDAP de Meurthe et Moselle
45 rue Sainte Catherine - Bâtiment P - 3e étage - 54000 Nancy – Tél. 03 57 29 16 70
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

LABRY

Labry se situe en Meurthe-et-Moselle, à la limite du département de la Moselle, à 10 kilomètres au Sud de Briey, à 70 kilomètre au Nord de Nancy.

Ancienne terre barroise, l'arrondissement de Briey (dont Labry) fait d'abord partie du département de la Moselle dès 1790. En 1871, n'ayant pas été annexé par le nouvel Empire allemand, l'arrondissement de Briey est rattaché au département de la Meurthe qui devint le département de Meurthe-et-Moselle.

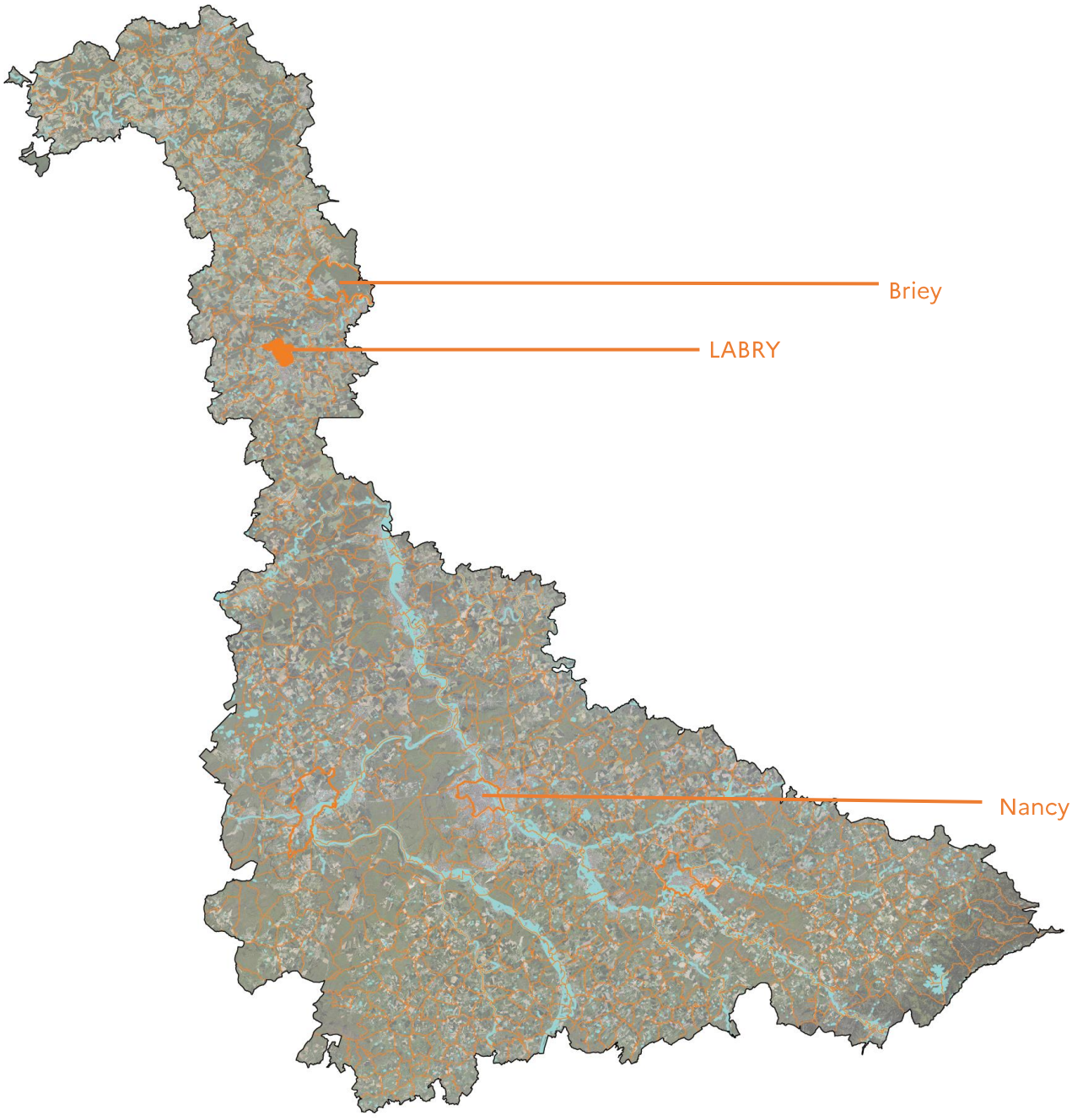

Carte de localisation

« Labry est agréablement placé sur un petit plateau qui va en s'abaissant jusqu'à la rivière d'Orne »[1].

Carte des Naudin XVIII[e] siècle

Les plus anciennes traces de la présence humaine, connues à ce jour, à Labry remontent au premier siècle de notre ère. Des vestiges de bâtiments, des fragments d'objets de la vie quotidienne (poteries et monnaies) ont été découvert à deux endroits bien distincts du village, distants de quelques centaines de mètres :

- dans la partie basse, sur le coteau qui surplombe la rivière,
- dans la partie haute.

Jusqu'au début du XX[e] siècle, les constructions du village se sont limitées à ces deux noyaux originels : « la ville haute » et « la ville basse ». L'espace qui les sépare, resté libre de construction, est dénommé « place d'entre deux ville ».

Carte d'état-major XIX[e] siècle

[1] Le Canton de Conflans, ses villages et ses anciens seigneurs – M. CLESSE - 1891

Labry est cité pour la première fois dans un texte de donation daté de 788. Ragimbert, maître de la « *Villa Labrigia* » décide, à cette date, de faire don de ses biens terrestres à l'abbaye de Gorze : « Moi, Ragimbert, fils d'Hercumbert et autrefois époux de Hadalrade … par crainte de Dieu, pour le salut de mon âme et la récompense éternelle … faisons don au sacrosaint monastère des bienheureux Pierre et Paul, du martyr Saint-Gorgon … de tous nos biens situés en pays messin, au pays de Labry et à la villa Labrigia même, à savoir, les manses, maisons, champs, prés, vignes, vergers, rivières et pièces d'eau, …
Fait à Conflans, l'an 788 de l'incarnation de notre Seigneur, dix-huitième année du règne du roi Charles … »[2]

En effet, après sa fondation en 757, le rayonnement spirituel de l'abbaye de Gorze dépasse rapidement les frontières du diocèse. Les familles nobles y envoient leur enfants le temps des études ou celui d'une vie dédiée à la prière. De nombreux propriétaires terriens, comme Ragimbert en 788, multiplient les donations, grâce auxquelles ils espèrent s'assurer une place au paradis.

Ainsi, au début du XI^e^ siècle, la quasi-totalité de la région est contrôlée par l'épiscopat messin, qui désigne des représentants sur son territoire, notamment à Conflans, village voisin de Labry. Mais petit à petit la région passe sous la protection des ducs de Bar.

Les grands seigneurs qui contrôlent la châtellenie ne demeurent qu'occasionnellement au château de Conflans, auquel ils préfèrent les séjours à Metz ou Luxembourg. Les évêques ou les voués déléguaient alors leur autorité à des hommes libres qui vivaient à la campagne ou dans l'enceinte même du château de Conflans, d'où ils géraient au quotidien les affaires de leur suzerain.

Ainsi, à partir de la fin du XI^e^ siècle, une lignée de chevalier, au service des seigneurs qui contrôle le village, s'installe à Labry. Au début du XIV^e^ siècle, André et Jean de Labry figurent sur la liste des gentilshommes qui doivent annuellement le garde au château de Conflans.

En 1420, René d'Anjou, héritier du duché de Bar, épouse Isabelle de Lorraine, fille du duc Charles II. Les deux duchés sont désormais réunis, mais conservent leur coutumes et institutions propres.

Depuis la mainmise bourguignonne sur les Flandres et la Wallonie, suivie du rachat du Luxembourg en 1441 par le duc de Bourgogne, la Lorraine devient un obstacle au projet de Charles le Téméraire de reconstituer l'ancien duché de Lotharingie. En août 1475, six milles Bourguignons font le siège du château de Conflans. L'opération commence à l'époque des moissons, qui ne peuvent se dérouler car les soldats vont et viennent dans tous les villages des environs. La mort de Charles le Téméraire aux portes de Nancy met fin aux prétentions bourguignonnes. Mais à la fin du XV^e^ siècle le village de Labry est dévasté par les guerres, les maladies et les famines.

[2] Extrait du cartulaire de l'abbaye de Gorze - 1898

En 1542, le traité de Nuremberg affirme le caractère « libre et non incorporable » du duché de Lorraine, qui demeure néanmoins dans la vassalité du Saint-Empire Romain Germanique. Mais l'influence française se fait de plus en plus présente, surtout depuis l'annexion à la France des Trois Evêchés en 1552, jusqu'en 1766, à la mort du duc Stanislas, quand Labry, comme l'ensemble de la Lorraine devient française.

Par un acte du 22 octobre 1599, le duc de Lorraine érige Labry en seigneurie, au profit de Jacques Mahuet. Cet acte intervient quelques mois après l'anoblissement de ce Jacques Mahuet, qui était au service du duc Charles III depuis 1572. L'anoblissement venait récompenser le fidèle serviteur. Mais la propriété que Jacques Mahuet possède à Labry reste « bien de roture » et ne bénéficie donc d'aucun statut privilégié. C'est pourquoi, fort de la confiance du souverain à son égard, le nouvel anobli demande la reconnaissance en fief noble de la tour de Labry.

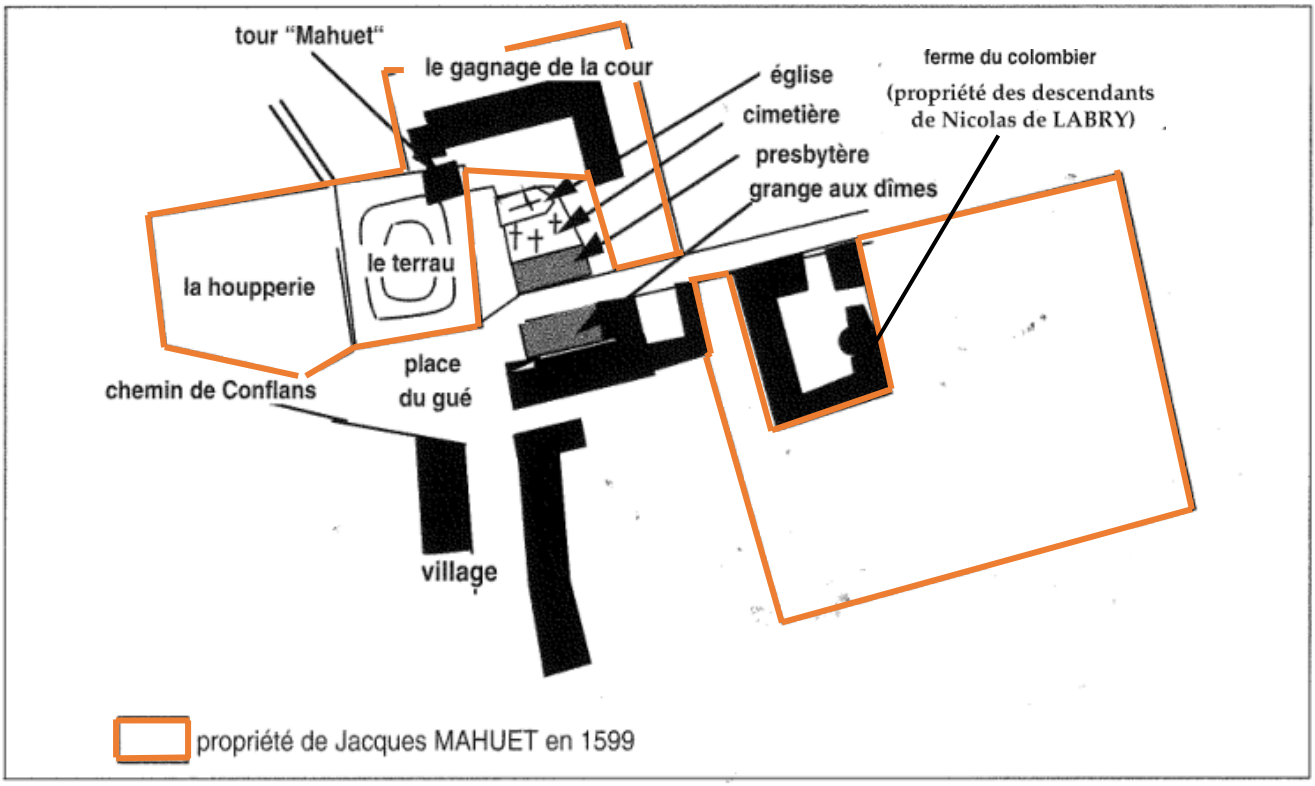

Emprise de la propriété de Jacques Mahuet en 1599

Modeste seigneurie foncière au départ, elle est devenue un fief considérable lorsqu'en 1766, le dernier héritier de la famille, Jacques-Marc-Antoine Mahuet doit se résoudre à la vendre à Nicolas François Olry. Le nouveau propriétaire signait l'acte d'achat de : « la terre et seigneurie de Labry, consistant en haute, moyenne et basse justice avec tous les droits domaniaux et honorifiques en dépendant y compris le pré prunieux provenant du domaine royal plus le fief dit de la tour Mahuet consistant en maisons, bâtiments, basse-cour, terres, prés, jardin, chenevières et autres héritages, droit de colombier, de bergerie, marcairerie[3] et généralement tous autres droits… »

[3] Le mot vient de « marcaire », francisation du terme alsacien « malker » qui signifie littéralement « trayeur de lait ». Ce sont surtout les Vosgiens qui emploient ce mot d'emprunt dans leur langue régionale5 même si les Lorrains du plateau l'ont adopté comme synonyme de bouvier, vacher ou berger

A la vielle de la Révolution, le village s'est construit en fonction des exigences du travail de la terre. L'organisation de l'espace, la disposition des maisons et leur agencement intérieur répond au souci de s'adapter au mieux aux contraintes de l'agriculture.

Le plan dressé par l'abbaye de Gorze en 1749 est la plus ancienne représentation de Labry. Le village est constitué de ces deux parties distinctes connues sous le nom de « ville haute » et « ville basse ».

L'institution religieuse y est représentée par l'église Saint-Gorgon, construite au XV[e] siècle, avec le presbytère en contrebas du cimetière et la grange aux dîmes de l'autre côté du chemin, ainsi que par la chapelle Saint-Roch. Cette chapelle, édifiée en 1708 au milieu des vignes, à la croisée des chemins d'Abbéville et de Hatrize, marque l'entrée du village.

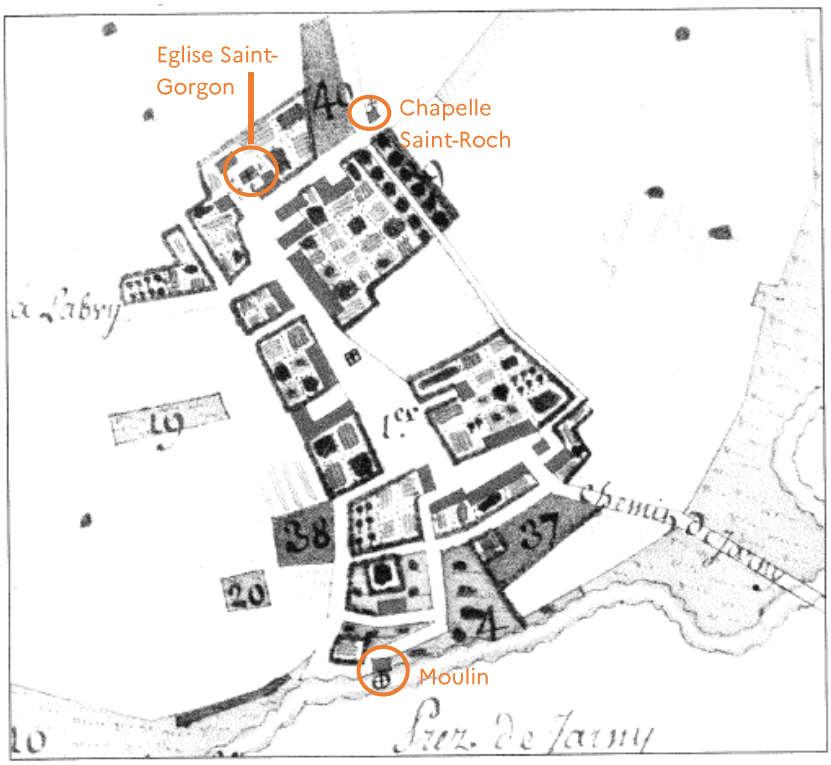

Plan de Labry réalisé par l'abbaye de Gorze en 1749

La « ville basse » se limite à la rue basse, avec en contrebas le moulin symbolisé sur le plan par une roue.

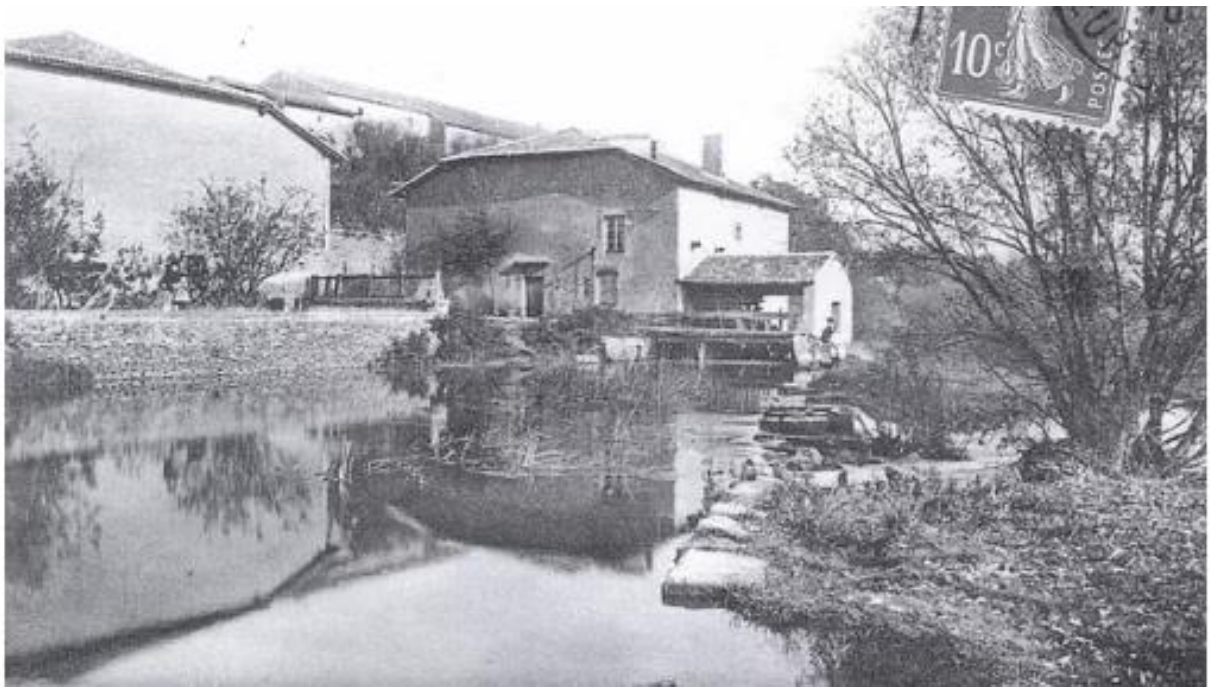
Carte postale ancienne représentant le moulin.
Les premières traces écrites du moulin de Labry remontent à 1373 dans un acte de donation.
La configuration actuelle du moulin date de l'après révolution suite à des travaux de rénovation réalisés par son propriétaire.
L'activité se poursuivra jusqu'à la fin du XIX° siècle, période à laquelle l'activité industrielle prendra le pas sur la production artisanale.

L'interdiction de construire hors des limites du village afin de réserver la primauté aux terres cultivées conduit à une densification de l'espace bâti. La croissance du village se fait par le comblement progressif des parcelles libres entre les maisons pour aboutir à la structure de « village-rue » tel qu'apparaît encore aujourd'hui les deux noyaux anciens de Labry.

Ainsi, la physionomie du village a peu changé. En effet, hormis la densification du bâti au sein de la « ville haute » et de la « ville basse », les principales évolutions sont la démolition reconstruction de l'Eglise en 1837 avec le déplacement du cimetière à l'entrée du village en 1848, la construction de l'hospice entre 1859 et 1867 et celle d'une nouvelle route qui franchie l'Orme pour accéder à la gare de Jarny inaugurée en 1873, sur le ligne Châlons-en-Champagne – Metz.

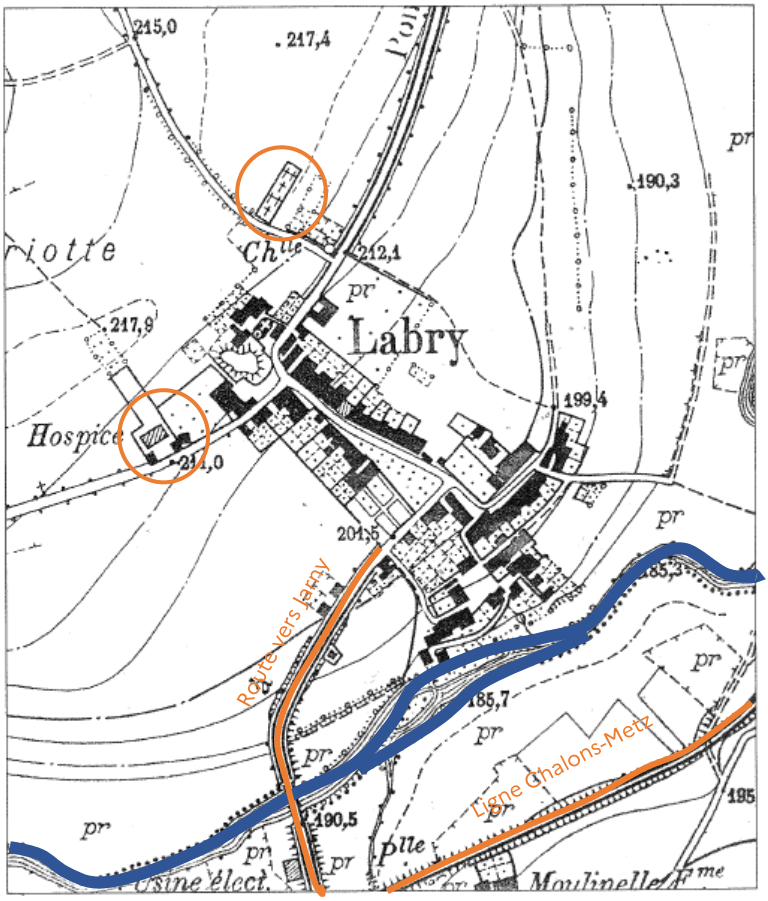

Plan de Labry en 1908

Carte postale ancienne représentant l'hospice Jean-François Fidry.
Fondé en 1860 par Jean-François Fidry, l'hospice était destiné à devenir un établissement de secours pour les malheureux du village. Après sa mort en 1863, il devient une école communale de jeunes filles, un asile et un petit hospice, confiés à la Congrégation des Sœurs de Ste Chrétienne de Metz

Jusqu'au milieu des années 1880, l'agriculture continue d'employer la majeure partie des labrysiens. Mais, en moins de 10 ans, sous l'effet de la concurrence, de la baisse des prix, ou de la baisse des productions dues à différentes maladies (oïdium, mildiou puis phylloxera), les rentiers et propriétaires vendent leurs terres et les petites exploitations se multiplient. Les labrysiens pratiquent un nouveau mode de vie : mi ouvriers-mi paysans.

Des cheminots, de plus en nombreux s'installent à Labry, ainsi que des mineurs employés au fonçage des puits Jarny et Droitaumont. En effet, les premiers sondages révélant la présence d'un gisement ferrifère est effectué en 1884 et une concession à Labry est accordée le 1887 à « la compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons ». La société des mines de Giraumont » qui exploitera le gisement est constituée le 3 juin 1911. Les travaux de fonçage des puis débutent en 1913 mais seront interrompus à la déclaration de guerre. Les travaux reprennent le 4 mai 1920. La première tonne de minerai est extraite en 1922. En constante progression, la production annuelle atteint un million de tonnes en 1929.

L'arrivée massive d'ouvriers, suivie de l'installation du 16e BCP en 1913, entraîne la construction de quarante nouvelles maisons en moins de dix ans

Carte postale ancienne représentant la caserne de Labry

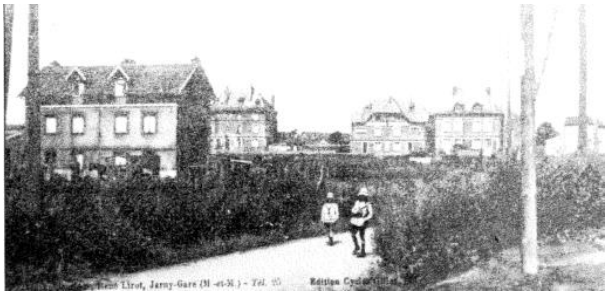
Carte postale ancienne représentant le lotissement construit en 1913 à l'initiative du Compte Olry, qui a mis à disposition les terrains. Ces maisons étaient à l'origine destinées aux officiers et sous-officiers de la caserne

Le contexte démographique, comme les évolutions techniques impliquent de profonde évolutions du village au début du XXe siècle : les caniveaux sont empierrés, la première ligne téléphonique est installée en 1900, et trois ans plus tard, les rues sont éclairées.

Petit à petit la place d'entre deux ville » est investie, notamment par l'implantation de l'école qui est initialement constituée d'une classe pour les filles au rez-de-chaussée et d'un logement de fonction pour l'institutrice à l'étage. Une première extension est réalisée entre 1914 et 1923 pour créer une classe enfantine au rez-de-chaussée et une seconde salle de classe à l'étage. Un deuxième étage est également aménagé pour créer deux petits logements. Une deuxième extension sera réalisée en 1928 pour donner au bâtiment le volume qui existe aujourd'hui.

Carte postale ancienne représentant l'école après sa seconde extension, pour donner le volume qui existe aujourd'hui.

Evolution de l'espace bâti

L'espace bâti avant 1850 et la révolution industrielle :

Carte des Naudin XVIII[e] siècle

Carte d'état-major XIX[e] siècle

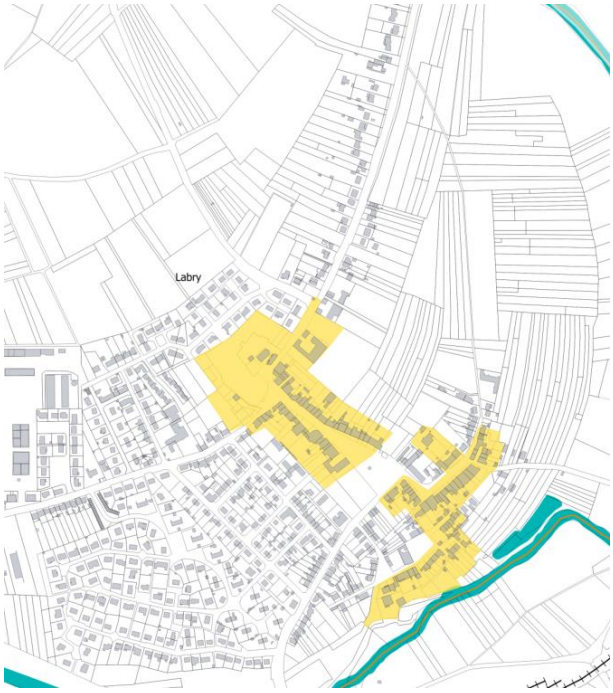

Emprise bâtie avant 1850

L'espace bâti avant 1950

Vue aérienne de 1948 - IGN

Emprise bâtie avant 1850
Emprise bâtie entre 1850 et 1950

L'espace bâti aujourd'hui :

Vue aérienne actuelle - IGN

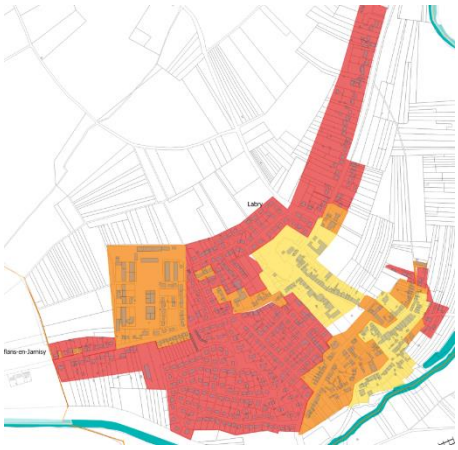

Emprise bâtie avant 1850
Emprise bâtie entre 1850 et 1950
Emprise bâtie depuis 1950

LA MOTTE FEODALE

Occupé depuis au moins deux millénaires, le site de la « ville haute » a gardé la mémoire des aménagements successifs que les chevaliers et seigneurs du village ont entrepris pour assurer leur sécurité et celle de leur sujet.

La motte féodale de Labry est une ancienne fortification, érigée entre le XI^{e} et le XII^{e} siècle par les chevaliers de Labry. A l'origine en bois et en terre, la motte féodale représente un mode de défense qui a précédé l'édification des châteaux et maisons fortes en pierres.

Utilisant les qualités naturelles du site, qui domine le village, la terre a été ramenée en un vaste quadrilatère en forme de pyramide tronquée, d'environ quatre-vingts mètres de côté, afin de constituer un rempart dont l'efficacité était renforcée par de profonds fossés de quatre mètres de large. Une palissade de pieux acérés devait compléter cet ensemble défensif.

Le terre-plein intérieur se présente comme un cratère légèrement excavé, qui pouvait accueillir tout le village. Les labrisiens et leurs bêtes y trouvaient refuge en cas d'attaque.

Vue aérienne de la motte féodale

La motte féodale de Labry est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 24 décembre 1991.

LA TOUR MAHUET

A l'angle Nord-Ouest de la motte féodale de Labry s'élevait peut-être avant le XIII^{e} siècle une tour en bois qui constituait un ultime abris défensif lorsque la cour était investie.

Cette tour en bois aurait été remplacée au XIII^{e} siècle par un donjon en pierre, ayant une fonction essentiellement militaire, avec une entrée en étage, accessible uniquement avec une échelle. Erigée sur l'une des parties les plus élevées du village, la tour surplombait l'ensemble du vieux village.

Autour de la tour s'étendait la basse-cour qui abritait les bâtiments agricoles et probablement une chapelle castrale à l'emplacement de l'église. Un réseau de souterrains, dont certains sont encore identifiables aujourd'hui, assurait des liaisons sécurisées entre les bâtiments.

La tour est la pièce défensive maîtresse de cet ensemble. Meurtrières, canonnières et mâchicoulis lui donnaient l'aspect austère des forteresses médiévales. Elle perdit sa vocation défensive pour devenir l'habitation du seigneur, puis celle de son fermier. Une toiture à quatre pans remplace alors les mâchicoulis devenus inutiles. L'aménagement intérieur fut totalement repensé pour rendre la tour habitable : percement d'une porte et de nouvelles fenêtres, réfection des planchers et installation d'un escalier de bois pour desservir les différents étages.

Toute la disposition intérieure actuelle de la tour date de la fin du XVII^{e} siècle.

Carte postale ancienne de l'église, avec à gauche la tour Mahuet encadrée de bâtiments agricoles, aujourd'hui disparus.

Vue actuelle de la tour Mahuet

La tour Mahuet est inscrite en totalité au titre des monuments historiques par arrêté du 4 juillet 2006.

LA FERME DU COLOMBIER

Edifiée en 1561, la ferme est connue au XVI^e siècle sous le nom de « gagnage d'Aubertin de Labry », son premier propriétaire.

L'organisation autour d'une cour fermée de l'ensemble bâti, témoigne de la volonté de concilier la vocation agricole avec des préoccupations de défense.

L'accès à la cour se fait par une porte cochère en cintre surbaissé et une porte piétonne reliées par un élément de jambage commun. Les seuls percements de cette façade sur rue sont des meurtrières situées en partie haute.

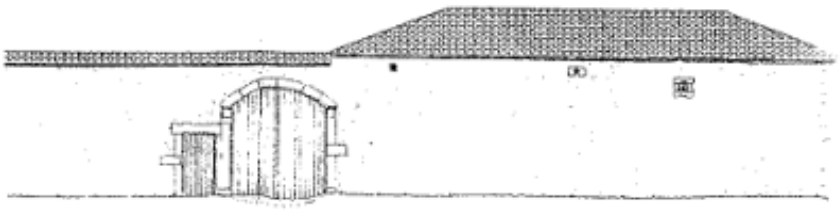

Façade sur rue de la ferme du Colombier

L'accès au logis depuis la cour intérieure se fait, du côté Est, par une porte datée de 1561. Les bâtiments situés côté Ouest sont réaménagés au XVIII^e siècle, les fenêtres ont été agrandis pour laisser entrer davantage de lumière.

Au Sud, la cour est fermée par un bâtiment constitué de deux étables-granges d'un seul tenant dont les dimensions permettent d'apprécier l'importance qu'a pu avoir cette exploitation au XVI^e siècle.

Le colombier, intégré au logis seigneurial est construit postérieurement.

Vue actuelle de la cour de la ferme du Colombier

La ferme du colombier, en totalité, y compris les sols de la cour, est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 6 mars 1995.

Vue aérienne actuelle

Abords des monuments historiques

Jusqu'à présent, conformément à l'article L.621-30 du code du patrimoine, les abords du monument historique sont protégés dans un périmètre de 500 mètres. Ainsi, tous les travaux, à l'intérieur du périmètre de protection, en co-visibilité avec le monument historique sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

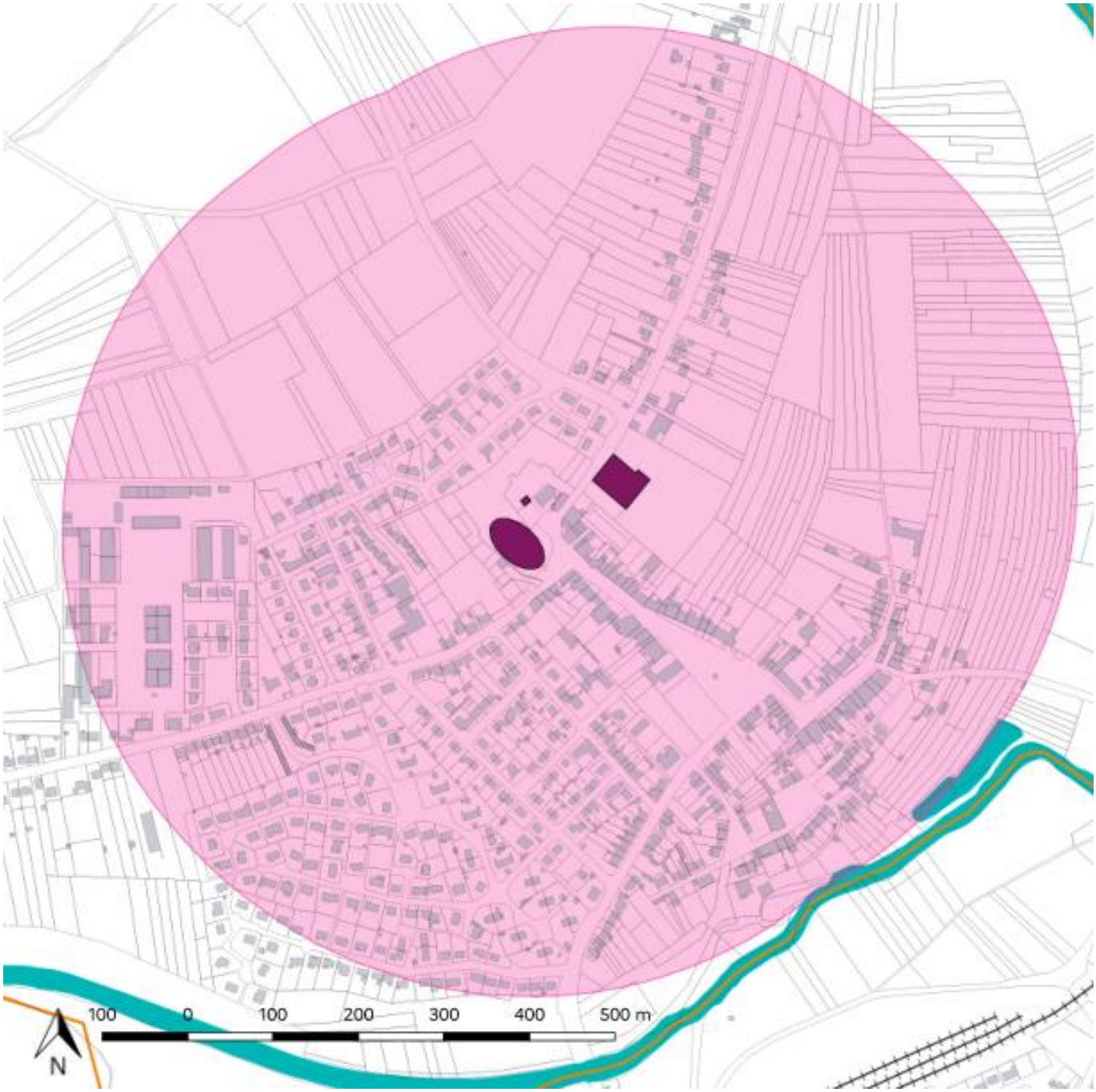

Monuments historiques (Motte féodale, Tour Mahuet et Ferme du Colombier)
Périmètre de protection automatique de 500 mètres autour des monuments historiques (88 hectares)
Limites communales
L'orne

Opportunité de mettre en place un périmètre délimité des abords

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, le code du patrimoine offre la possibilité de modifier le périmètre de protection autour des monuments historiques pour prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine propose un périmètre délimité des abords qui vient en remplacement du périmètre automatique de 500 mètres.

Périmètre délimité des abords

Un périmètre délimité des abords est proposé suite, notamment à des visites de terrain les 17 janvier et 21 février 2019 avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine et les représentants de la commune. Ce nouveau périmètre couvre une superficie de 28 hectares, en remplacement des 88 hectares pour les périmètres de 500 mètres.

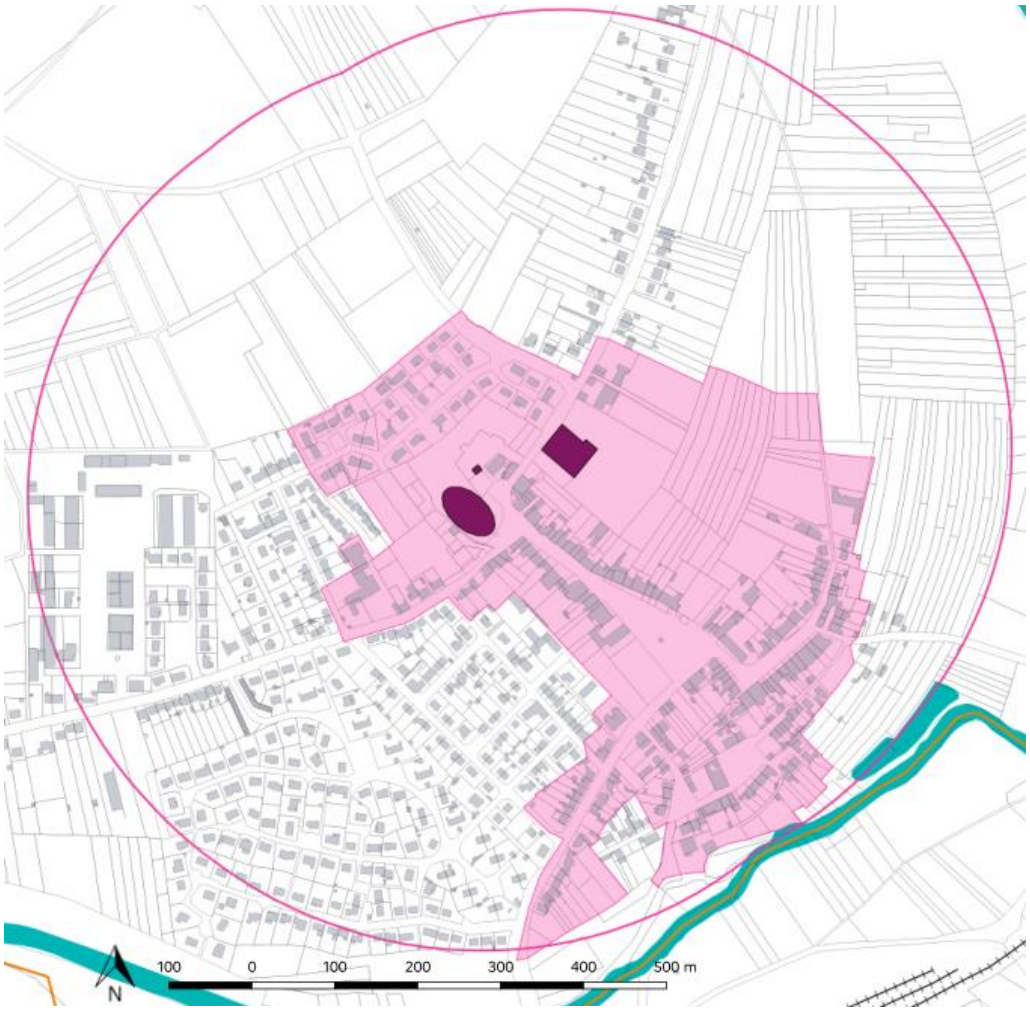

Objectif du périmètre délimité des abords

Le périmètre délimité des abords doit, conformément aux dispositions de l'article L621-30 du code du patrimoine, prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

A ce titre, ont été considérés dans la présente proposition les deux noyaux traditionnels de la « ville haute » et de la « ville basse », les premières extensions du village, ainsi que les secteurs de développement urbain récents ou à venir qui jouxtent les monuments historiques.

<u>Sont donc inclus dans le périmètre délimité des abords :</u>

- **L'emprise de la « ville haute » et de la « ville basse » :**

Cette emprise correspond à celle de Labry au début du XX^{e} siècle.

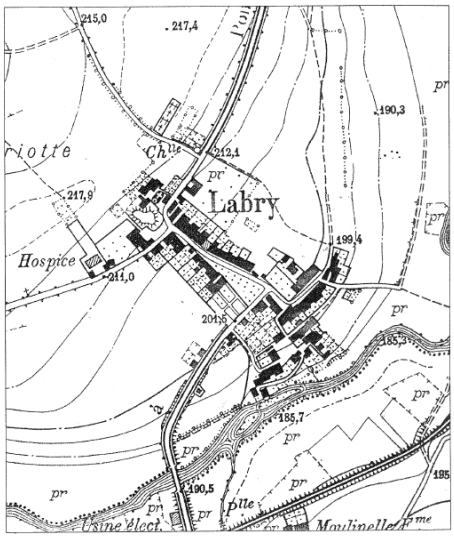

Plan de Labry en 1908

Dans cette zone, le gabarit des constructions est homogène. Les maisons sont en général peu élevées (R + 1 + combles). Elles constituent un front urbain continu et régulier de par leur mitoyenneté. Les formes et les matériaux utilisés sont similaires, notamment pour les toitures (deux pans, en terre cuite rouge).

Point de vue n°1, rue des Frères Morel

Point de vue n°2, rue du Capitaine Willaume

- **Les secteurs bâtis dans la première partie du XX^e siècle :**

L'amélioration des conditions de vies, le développement des emplois liés à l'implantation de la gare de Jarny, et à l'ouverture d'une concession minière à Labry, permet un développement démographique important de Labry. Ainsi, la commune passe de 363 habitants en 1901 à 1151 habitants en 1946.

Ainsi, de nombreuses constructions se sont implantées le long de la nouvelle route nationale vers la gare de Jarny (aujourd'hui rue Charles Michel). Ce secteur constitue aujourd'hui une entrée de ville de Labry. De plus, malgré l'utilisation ponctuelle de nouveaux matériaux comme les briques industrielles, les constructions y présentent souvent les mêmes caractéristiques architecturales (volumétrie, implantation, forme et couleur de toiture, forme des ouvertures) que les constructions du centre ancien. C'est pourquoi l'Architecte des bâtiments de France propose d'inclure cette zone dans le périmètre délimité des abords.

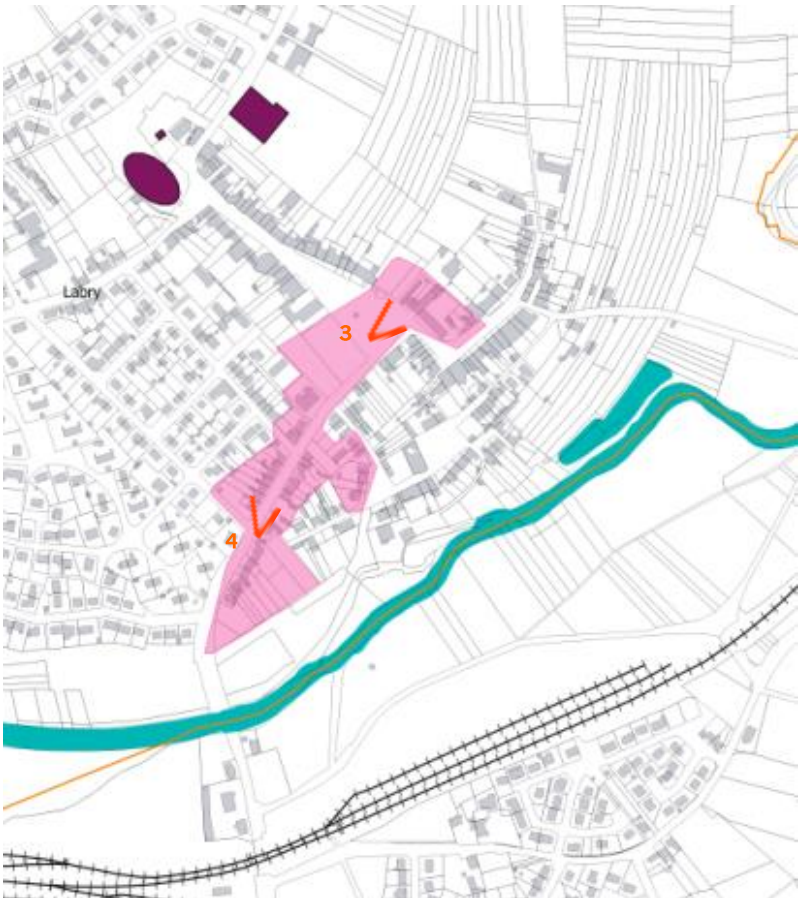

Par ailleurs, pour répondre aux besoins liés à l'augmentation de la population, la municipalité fait construire de nouveaux équipements comme l'école qui comble en partie l'espace laissé libre jusque-là entre la « ville haute » et la « ville basse ».

Point de vue n°3, sur l'école Jean Morette

Point de vue n°4, rue Charles Michel

En plus de la rue Charles Morel, plusieurs secteurs, plus petits, ont accueilli, dans la première moitié du XX^{e} siècle de nouvelles constructions, à proximité immédiate des deux noyaux historiques du village, avec les mêmes caractéristiques architecturales, c'est pourquoi, ils sont inclus dans le périmètre délimité des abords.

Point de vue n°5, rue Jules Rollin

Point de vue n°6, rue Roland Daret

Point de vue n°7, rue Augustin Beaulier

- **Les secteurs de développement urbain ou à venir qui jouxtent les monuments historiques :**

Il s'agit des lotissements récents implantés rue Jean Moulin et impasse Mahuet ainsi que le secteur à l'arrière de la ferme du colombier, jusqu'à la rue Augustin Beaulier, qui constitue un secteur de potentiel développement urbain de la commune. Au regard de la proximité de ces secteurs avec les monuments historiques, il apparait nécessaire d'encadrer l'évolution de ces zones et des constructions qui s'y implantent, car elles contribuent à l'environnement immédiat des monuments.

Point de vue n°8, rue Jean Moulin

Point de vue n°9, rue Jules Rollin

Point de vue n°10, rue Augustin Beaulier

Sont exclus du nouveau périmètre :

- Les zones résidentielles et les lotissements récents

Point de vue n°11, rue du 16e BCP

Point de vue n°12, rue d'Alsace

Point de vue n°13, rue Lucien Gille

Point de vue n°14, rue Jules Rollin

Ces constructions récentes, sous forme d'opération d'ensemble ou de constructions au coup par coup, constituent un urbanisme, sans lien avec les monuments historiques, leur histoire, leur période de construction. Ces maisons sont souvent situées au milieu de la parcelle, avec des implantations, des volumétries variées et des pentes, des formes, des couleurs de toiture diversifiées

.

- L'emprise de la caserne

Suite à la reconversion du site, une partie des bâtiments d'origine ont été démolis pour accueillir de nouveaux logements ou des locaux d'activités. L'architecte des bâtiments de France propose donc de ne pas intégrer ce secteur au périmètre délimité des abords puisque ces constructions n'ont plus de lien architectural ou historique avec l'activité militaire du site, ni avec les monuments historiques

Point de vue n°15, La caserne

En conclusion, le périmètre proposé cible les enjeux historiques et paysagers en incluant les deux noyaux traditionnels de la « ville haute » et de la « ville basse », les premières extensions du village, ainsi que les secteurs de développement urbain récents ou à venir qui jouxtent les monuments historiques, et en excluant les zones pavillonnaires, récentes, gérées par les règles du plan local d'urbanisme

Une fois le périmètre délimité des abords approuvé (par arrêté préfectoral, après l'enquête publique), tous les travaux à l'extérieur du périmètre ne seront plus soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF), alors que ceux situés à l'intérieur seront soumis à l'avis conforme de l'ABF.

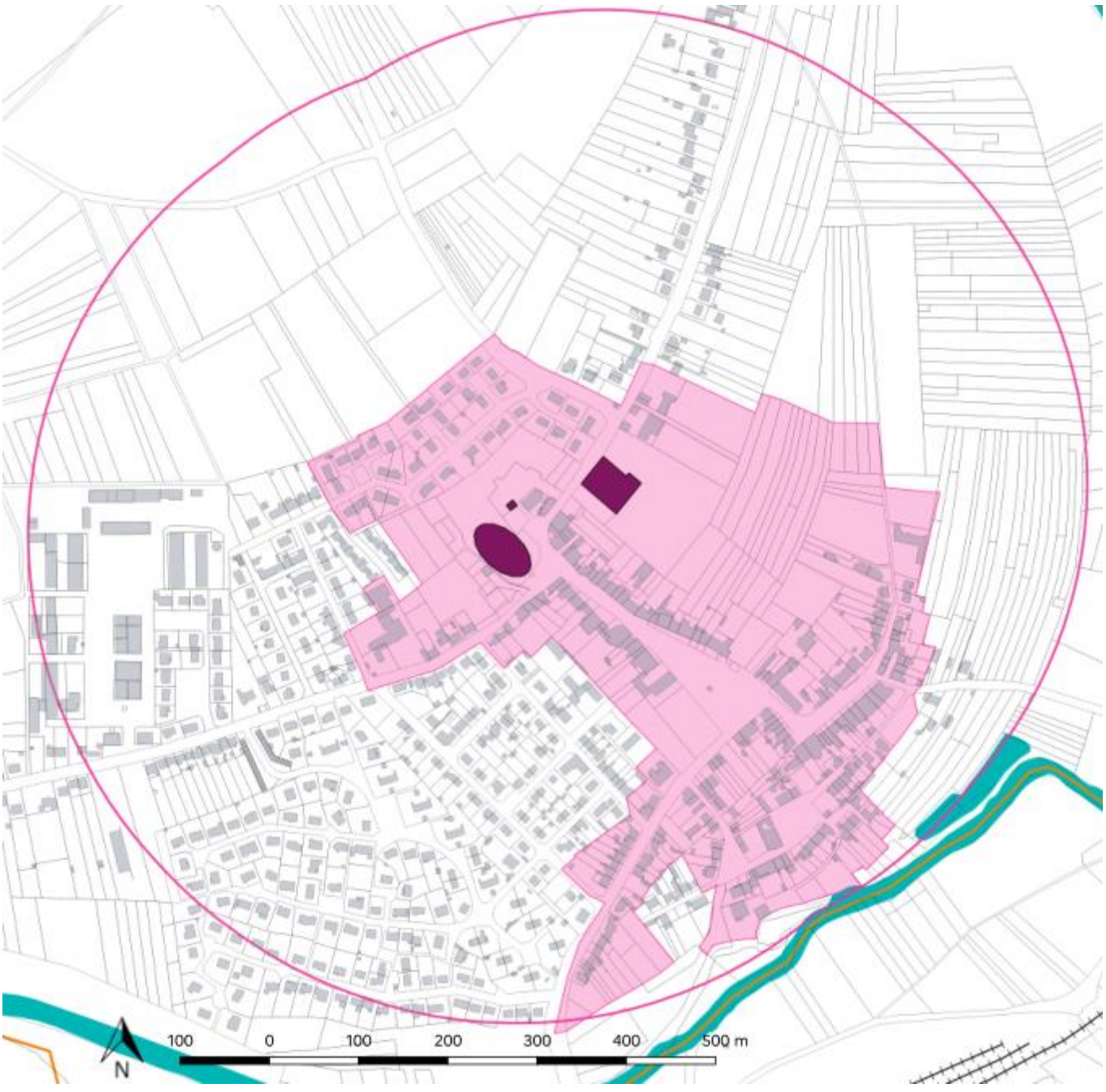

Bibliographie et sitographie :

GANGLOFF Eric, Labry, Histoire d'un village de la vallée de l'Orme des origines à 1914 – Edition Serpenoise, 1998

Site internet Mairie de Labry, disponible sur : https://www.mairie-labry.fr/

Site internet Comité d'histoire régional Lorraine, Carte des Naudin, disponible sur : https://patrimoinesethistoire.grandest.fr/chr/naudin/

Site internet Géoportail, disponible sur : https ://www.geoportail.gouv.fr/carte

Site internet Google maps, disponible sur https://google.com/maps

Site internet Delcampe, disponible sur https://delcampe.net